



1^{er} Février 2008

Campagne contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins : Act Up-Paris appelle à sanctionner les candidatEs UMP aux élections municipales

Act Up-Paris met à disposition un kit de campagne permettant de dénoncer la complicité des candidatEs de droite aux municipales dans l'instauration des franchises médicales. Ce kit est d'abord destiné à pointer la responsabilité des candidatEs qui siègent actuellement au Parlement, et les membres du gouvernement qui se présentent aux municipales. Mais il peut être élargi à l'ensemble des candidatEs UMP, tant les franchises ont emporté une adhésion unanime au sein de ce mouvement.

Que comprend le kit ?

Ce kit comprend **des bandeaux à télécharger¹, imprimer et photocopier pour coller sur les affiches électorales ; le présent argumentaire** expliquant les motifs de cette campagne ; **la liste des députés, sénateurs et sénatrices, et des membres du gouvernement qui se présentent aux municipales²** ; et enfin **des conseils pour faire bon usage de ce kit³.**

A qui s'adresse-t-il ?

Ces outils sont destinés aux associations de malades, de handicapés, de précaires ; mais aussi aux professionnellEs de santé et à toutE citoyenNE qui refuse le démantèlement programmé du système de protection sociale, et qui estime qu'il y a d'autres moyens, solidaires, de financer la sécurité sociale que de stigmatiser les personnes les plus vulnérables.

Pourquoi ?

Il s'agit tout d'abord de dénoncer l'instauration des franchises, qui rompt avec le principe de solidarité sur lequel est fondée la Sécurité sociale, et qui stigmatise les malades et les handicapé-Es comme coupables des déficits publics. Il s'agit aussi de faire en sorte que les questions de santé et de handicap soient au coeur des débats citoyens. **Le soutien unanime des candidatEs UMP aux franchises témoigne d'un réel mépris de ces problèmes. Comment leur accorder la moindre confiance pour un mandat municipal dans ces conditions ?**

¹ <http://www.actupparis.org/IMG/pdf/BandeauxFranchisesMunicipales.pdf>

² <http://www.actupparis.org/IMG/pdf/ParlementairesPourFranchisesEtCandidatEs.pdf>

³ <http://www.actupparis.org/IMG/pdf/ConseilsKitFranchisesMunicipales.pdf>

Une mesure que rien ne justifiait

Avant les débats parlementaires sur les franchises, nous avons rendu public un argumentaire qui montrait à quel point cette disposition était injustifiable et dangereuse⁴.

Une mesure infondée

La lutte contre la maladie d'Alzheimer ou le cancer, et le financement des soins palliatifs ne sont que des prétextes mensongers qui masquent le but véritable des franchises : « responsabiliser » les malades et les handicapéEs.

Ce discours sur la responsabilisation des malades présuppose que les personnes handicapées ou atteintes de pathologies graves sont des parasites qui coûtent trop cher à la société. Cela est faux : les malades en Affection Longue Durée sont ceux qui ont le plus fort reste à charge⁵ ; d'autre part, on ne choisit pas d'être malades, ni d'avoir besoin de soins. La mise sous traitement répond à des impératifs déterminés par des recommandations d'expertEs ou des conférences de consensus.

Une mesure injuste

Les personnes qui vont le plus payer pour les franchises sont celles qui ont le plus besoin de médicaments et de transports sanitaires, c'est-à-dire celles qui sont atteintes de pathologies graves et / ou de handicaps. Les députés et sénateurTRICEs qui ont voté cette loi ont sciemment entériné une mesure injuste qui va toucher différemment les personnes malades et handicapées d'un côté, et les personnes saines de l'autre. Les personnes précaires, quant à elles, hésiteront avant de sacrifier une part de leurs revenus pour leur santé.

Les exonérations prévues demeurent totalement insuffisantes : les personnes vivant avec l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), par exemple, qui ne touchent que 628, 10 euros par mois, doivent payer les franchises.

La somme de 50 cents, et le plafond de 50 euros, présentés comme « raisonnables », sont aussi des garanties insuffisantes. Celles et ceux qui prétendent, comme Roselyne Bachelot-Narquin, que cette somme n'est pas conséquente témoignent par là même de leur ignorance, voire de leur mépris, de la situation réelle des malades et des handicapé-Es. De plus, cette nouvelle taxe se rajoute aux mesures précédentes, comme le forfait à un euro, le forfait hospitalier ou celui sur les soins coûteux.

Enfin, il existe d'autres sources de financement, solidaires et généreuses, par exemple la taxation de l'industrie pharmaceutique ou des stock options. Il s'agirait donc de chercher l'argent où il est, et non mettre à contribution les plus malades et les plus vulnérables.

Les franchises rompent définitivement avec le principe de solidarité qui était au coeur de la Sécurité sociale : contribuer en fonction de ses moyens, recevoir en fonction de ses besoins. Maintenant, celles et ceux qui ont le plus besoin du système de soins sont pointéEs comme des bouc-émissaires, et misES à contribution par de véritables impôts sur la maladie.

4 <http://www.actupparis.org/article3171.html>

5 Voir le rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie 2007, pp. 97-100.
http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/hcaam/rapport_2007.pdf

Une mesure qui reste illégitime même après son adoption

On nous dit aujourd'hui que la loi a été votée par les représentantEs du peuple, qu'il est inutile, voire scandaleux, de la remettre en cause. Mais une mesure ne perd pas son caractère illégitime quand elle a été votée. Les franchises portent atteinte aux fondements même de la prise en charge des malades et des handicapéEs. C'est à ce titre qu'elles doivent être combattues.

Le refus des parlementaires d'entendre les malades

Dans un débat aussi essentiel, les éluEs de la nation ont pour devoir de consulter les associations de malades et de handicapéEs. Or, les parlementaires ont refusé de répondre aux questions et aux objections soulevées par ces mêmes associations. L'argumentaire que nous avons rédigé en octobre dernier a été envoyé à l'ensemble des parlementaires. De nombreuses autres représentantes des malades et des handicapéEs ont interpellé publiquement les députés et les sénateurRICEs, en vain.

Ceux qui nous demandent aujourd'hui de respecter le vote des « représentantEs du peuple souverain » veulent faire oublier une chose essentielle : **les parlementaires qui ont voté pour les franchises ne se sont pas comportéEs comme « des éluEs de la nation ». Elles et ils ont agi comme les représentantEs exclusifVEs d'une petite partie de la population : les personnes riches, en bonne santé et qui considèrent que les malades et les handicapéEs sont des parasites qu'il faut faire payer.** C'est une fraction extrêmement réduite de la population que les parlementaires ont représentée : au moment du vote de la loi, 70 % des FrançaisEs étaient contre les franchises médicales⁶.

Un mensonge dans les débats

Le vendredi 26 octobre, en plein débat à l'Assemblée Nationale, Roselyne Bachelot-Narquin a déclaré à propos des victimes de guerre: « *Il est bien entendu que pour les séquelles de leurs blessures ou pathologies de guerre, ces malades sont exonérés de franchise.* »⁷. Or cela est faux. Ainsi, la même ministre de la Santé, qui aujourd'hui appelle à respecter le vote des parlementaires, n'a pas hésité à mentir devant les « éluEs de la nation ». Comment prendre au sérieux ses injonctions ?

La grève de soins d'un malade du sida

Début janvier, Bruno-Pascal Chevalier, malade du sida, annonce qu'il entreprend une grève de soins⁸. Les soutiens affluent rapidement, bien au-delà de celles et ceux qui ont combattu les franchises : des malades et des handicapés d'horizons différents témoignent de leur situation, de leurs difficultés, voire impossibilité de se soigner du fait de leur précarité. Il aura fallu qu'un malade se mette en danger pour que la voix des malades et des handicapéEs soit enfin au centre des débats qui les intéressent au premier chef.

Face à cela, Nicolas Sarkozy se contente d'une contre-vérité, affirmant que les franchises sont remboursables par les mutuelles, alors qu'il a tout fait pour les en décourager fiscalement. Roselyne Bachelot-Narquin, de son côté, déplore que quelques malades seulement remettent en cause le vote des parlementaires. La ministre attend donc visiblement que d'autres malades se mettent en danger pour prendre en compte leur voix⁹. Autant de réactions qui prouvent une fois de plus le mépris que cette majorité a pour les questions liées à la santé et au handicap.

6 Sondage Ipsos / CISS, réalisé du 15 au 24 septembre 2007 auprès de 919 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

7 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cra/2007-2008/029.asp>

8 <http://www.grevedesoins.fr/>

9 <http://www.actupparis.org/article3275.html>

Faire de la santé et du handicap un enjeu majeur des débats politiques

Si les associations de malades et de handicapéEs travaillent régulièrement dans le champ politique, elles répugnent le plus souvent à utiliser les campagnes électorales pour intervenir au-delà de ce que permet l'apolitisme associatif. Pourtant, l'assaut contre les droits des malades et des handicapéEs est tel, le sentiment d'impunité de la majorité est si fort, qu'il semble indispensable que chaque association de malades et de handicapéEs, et celles et ceux qui les soutiennent, s'emparent des élections.

Sanctionner celles et ceux qui ont déclaré la guerre aux malades et aux handicapéEs

Les malades et les handicapés ont été traités d'irresponsables, de parasites coûteux. Le vote des franchises est fondé sur une violence verbale extrême à l'égard des plus vulnérables de la part des élus politiques et des membres du gouvernement. Cette mesure implique une vision de la société où l'on n'accepterait que les personnes atteintes de pathologies graves ou vivant avec un handicap qui ne coûtent rien à la collectivité. Cette vision est mise à nu par un slogan d'Act Up-Paris au sujet des franchises : « **Je suis malade. Mort, je coûterais moins cher. Tuez-moi** ».

Le discours sur la responsabilité n'est rien d'autre qu'un discours d'exclusion. Appeler à sanctionner l'UMP aux prochaines municipales, c'est dire avec force que leur vision d'une société où malades et handicapéEs sont des parasites est intolérable.

Obtenir l'abrogation des franchises, défendre ce qui reste du système de protection sociale

Les franchises sont intolérables, et nous voulons leur abrogation. Appeler à voter contre celles et ceux qui les ont défendues permet d'imposer un rapport de force pour en exiger le retrait. C'est aussi indiquer que nous serons vigilantEs sur tout ce que le gouvernement nous prépare comme nouvelles mesures de démantèlement de notre système de soins : les déremboursements de médicaments, l'augmentation prévisible des divers forfaits sanitaires existants, le démantèlement de l'Aide Médicale d'Etat pour les sans-papiErEs, etc.

Inscrire les questions de santé et de handicap comme enjeu majeur des municipales

Les compétences d'un maire en matière de santé et de handicap sont nombreuses. Pourtant, elles ne font que rarement l'objet des priorités des candidatEs, toute tendance politique confondue. Notre action permet aussi aux associations qui vont s'en emparer de faire de ces thèmes un enjeu crucial de la campagne, au-delà du seul thème des franchises.

Sanctionner unE complice des franchises, c'est dire qu'on en a assez que la santé et le handicap soient considérés comme coûteux, c'est obliger chaque candidatE à se positionner sur la politique qu'il ou elle mettra en place à l'échelle d'une commune.